

**VIDE-GRENIERS du 16 AVRIL 2023**  
**PLESCOP**

**RESERVATION**

Désignation de l'emplacement	Prix	Quantité	Total
En salle avec table le ml	4,5 €		
En salle au sol le ml Un portant, ou tout autre objet, dépassant de plus de 50cms en bout de table donnera lieu à la réservation d'1 ml au sol à l'inscription.	3,5 €		
<b>Montant dû</b>			

NOM ..... Prénom .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TELEPHONE ..... E-MAIL .....

N° CARTE D'IDENTITE\* : .....

Délivrée le ..... Par .....

Ou N° PERMIS DE CONDUIRE\* : .....

Délivré le ..... Par .....

Ou N° PASSEPORT\* : .....

Délivré le ..... Par .....

(\*) Cette pièce vous sera demandée pour contrôle à votre arrivée.

Nombre de personnes sur le stand : ..... Nature des objets vendus : .....

Est autorisé(e) à vendre des objets lui appartenant lors du VIDE-GRENIERS organisé par l'ESP BASKET PLESCOP le **Dimanche 16 avril 2023** à la Salle Polyvalente et la Salle Verte, Route de Saint-Avé à PLESCOP. **Le règlement du vide-greniers est disponible sur le site du club de basket [www.espbb.fr](http://www.espbb.fr) ou au dos de ce document d'inscription. L'inscription vaut pour acceptation de ce règlement.**

Signature de l'exposant,

PLESCOP, le .....

**Votre inscription sera validée uniquement à réception du règlement.** L'ESPBB vous remercie de bien vouloir nous retourner le présent document dûment rempli et signé (recto-verso), accompagné de votre règlement à l'ordre de ESP BASKET PLESCOP, avant le **10 avril 2023**, à l'adresse suivante : PERROT CHRISTINE 36 RUE FRANCOIS GUYODO 56890 MEUCON.

**RAPPEL : L'article 21 de la loi n°2005-882 du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus . »**

## REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'ESP BASKET PLESCOP organise le dimanche 16 avril 2023 un VIDE-GRENIERS qui se déroulera à la Salle Polyvalente et à la Salle Verte à PLESCOP et sur un parking dédié du même complexe sportif.

ARTICLE 2 : Cette manifestation est ouverte à tous.

ARTICLE 3 : Seule la vente d'objets personnels et usagés, c'est-à-dire non acquis pour la revente y est autorisée.

ARTICLE 4 : L'ouverture du VIDE-GRENIERS au public aura lieu de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 5 : Les exposants devront se présenter à la Salle Polyvalente et à la Salle Verte de PLESCOP le dimanche 16 avril 2023 à partir de 06h00, munis d'une pièce d'identité et devront être installés avant 08h00.

ARTICLE 6 : Les exposants ne pourront remballer avant 18h00.

ARTICLE 7 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du VIDE-GRENIERS.

ARTICLE 8 : Les emplacements seront attribués par ordre de réception des réservations. Une confirmation d'inscription pourra être faite sur demande par e-mail uniquement.

ARTICLE 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui seraient en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (exemples : objets neufs (pour les particuliers), produits alimentaires, animaux, armes, etc ...).

ARTICLE 10 : Le règlement est à effectuer à l'inscription, les organisateurs se réservant le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.

ARTICLE 11 : Il est interdit de fixer/appuyer quoi que ce soit sur/contre les murs, miroirs et baies vitrées de la Salle Polyvalente et de la Salle Verte, ni d'ancrer des fixations au sol à l'extérieur.

ARTICLE 12 : Toute annulation annoncée après le 10 avril 2023 ne pourra donner lieu à remboursement.

ARTICLE 13 : L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 14 : Il est strictement interdit de fumer dans les salles du VIDE-GRENIERS.

ARTICLE 15 : L'article 21 de la loi n°2005-882 du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. »

**J'atteste sur l'honneur ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

Signature de l'exposant,  
" Lu et approuvé "

PLESCOP, le

L'équipe du vide-greniers de L'ESPBB,